



SPR

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
SECRETARIAT PERMANENT REGIONAL
DU CODE RURAL

TEL. : 20 65 09 09, Cel. 96 40 39 42 / 90 22 89 51/94 74 75 97

**RAPPORT DANS LE CADRE D'UNE
PROPOSITION DE DATES DE LIBERATION
DES CHAMPS DANS LA REGION DE
DOSSO AU TITRE DE LA CAMPAGNE
AGRICOLE DE L'HIVERNAGE 2013**

Dosso, le 10 novembre 2013

Introduction

Le présent rapport traite de la libération des champs dans la Région de Dosso : il est articulé autour de trois (3) points :

- Contexte et justification ;
- Analyse de la situation ;
- Proposition des dates de libération des champs dans la Région de Dosso au titre de la campagne agricole de l'hivernage 2013.

1. Contexte et justification

Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'exercice d'une des attributions du Secrétariat Permanent Régional du Code rural, en l'occurrence la coordination et le contrôle de l'application et de la vulgarisation du Code rural dans la Région de Dosso. Il s'agit précisément de la libération des champs en zone agricole consacrée par les articles 30 (alinéa 2) et 34 de l'ordonnance n°029 /2010 du 20 mai relative au pastoralisme. En effet, à son article 34, cette ordonnance institue désormais dans chaque région agricole du Niger un système de fermeture et de libération des champs de cultures pluviales pour favoriser une meilleure intégration entre l'agriculture et l'élevage.

En dehors des conflits classiques couramment enregistrés, trois conflits meurtriers ont été enregistrés dans la région dont un(1) dans le département de Boboye, un(1) dans le département de Falmeï et un (1) dans celui de Dosso.

Les dates de fermeture et de libération des champs sont fixées par arrêté du Gouverneur sur rapport du Secrétariat Permanent Régional du Code Rural, après avis des commissions foncières départementales et communales et des organisations des pasteurs et des agriculteurs.

Le présent rapport s'intéresse uniquement à la libération des champs de culture d'hivernage pour la pâture des animaux.

2. Analyse de la situation

Pour faciliter l'application des dispositions de cette ordonnance N°029/2010 du 20 Mai, relativement à la libération des champs dans la Région de Dosso en cette veille de fin de campagne agricole d'hivernage 2013, le Secrétariat permanent national du Code Rural (SPCR) a élaboré un guide méthodologique intitulé « Procédure de fixation des dates de libération des champs ». Ce guide propose la conduite de la procédure en 3 étapes successives :

1. au niveau de la Commune où doivent se retrouver les différents groupes d'acteurs du foncier agro-sylvo-pastoral qui feront une proposition de date en fonction de l'avancement de la campagne et de la date probable de finition des travaux champêtres ;
2. la COFODEP centralise les rapports des différentes Communes la composant pour les analyser (à l'issue de la communication du DDA, celle du DDE, celles des Maires, des Autorités Coutumières et des débats) afin de retenir une ou plusieurs dates pertinentes pour la libération des champs ;
3. Le niveau régional centralise les rapports des différentes COFODEP à ce sujet afin de les analyser à son tour (en réunion technique et en réunion élargie) et retenir une ou plusieurs dates de libération des champs faisant l'objet de consensus entres acteurs foncier agro-sylvo-pastoral régional.

A titre de rappel, le SPR a envoyé le message radio n°252/G/DO du 14 octobre 2013 aux différentes COFODEP, rappelant la tenue des rencontres de concertation des acteurs, relatives aux dates de libération des champs de cultures pluviales pour la pâture des animaux, au plus tard le 31/10/2013.

Au plan général, la campagne agricole la pluviométrie a été globalement favorable au développement des cultures et ce malgré un léger retard au démarrage. En conclusion la campagne hivernale 2013 a été bonne dans la région de Dosso, ce qui laisse présager un excédent en matière de couverture des besoins céréaliers. Néanmoins, des poches de déficits existent où des actions d'atténuations des effets néfastes doivent être menées.

Au plan pastoral, la production fourragère sans résidus agricoles accuse un déficit. Les enclaves pastorales de la région sont en majorité grignotées par les agriculteurs et colonisées par des espèces d'herbacés non appréciées par les animaux

Au plan de la campagne sylvicole, à l'image des 2 secteurs précédents, la pluviométrie a été bonne, ce qui a contribué à une satisfaisante régénération naturelle des espèces herbacées et ligneuses.

Les rapports des différentes commissions foncières départementales font ressortir les différentes situations suivantes en termes de proposition des dates de libération des champs sur leur territoire respectif et de recommandations qui en découlent.

COFODEP/Dép artements	Dates proposées par les acteurs à la base	Recommandations
Boboye	20/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - organiser missions dans zones de séjour des animaux afin de rencontrer les bergers et débattre de leur retour ; - amener les agriculteurs à utiliser des variétés précoces.
Falme	30/11/2013	
Dosso	31/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des bandes pare-feux pour sécuriser la production fourragère ; - La lutte contre les espèces envahissantes des aires de pâturages ; - Faire respecter la réglementation en vigueur en matière de défrichements de nouvelles terres de cultures - Sensibiliser les populations sur le respect et la gestion des ressources naturelles ; - Sensibiliser les populations sur la prévention des feux de brousse et des incendies.
Doutchi	15/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accès des animaux aux points d'eau avec le tarissement de ceux temporaires ; - dépêcher une mission de sensibilisation, sans délai, dans les différents campements des éleveurs pour les informer des date retenue pour la libération des champs et les amener à s'y conformer ; - faire un communiqué radiophonique autour de la date retenue
Tibiri	15/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des patrouilles mixtes et cela dans les meilleurs délais afin de prévenir tout conflit dans les dégâts champêtres - Organiser des missions d'information sensibilisation pour amener les agriculteurs et éleveurs (y compris transhumants) à respecter les décisions prises par la COFODEP - Ne pas laisser paître les animaux même dans son propre champ avant la date du 15 Décembre 2013 - Une amende de vingt mille (20 000) francs sera appliquée à tout individu qui mettra ses animaux dans les champs avant cette date retenue - Identifier et dégager les passages menant aux points d'eaux villageois et pastoraux
Gaya	31/12/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Aux éleveurs de rester sur les plateaux et d'utiliser les couloirs de passage pour accéder aux lieux d'abreuvement en attendant la libération des champs ; - Aux éleveurs de ne pas confier les troupeaux aux petits enfants ; - Aux éleveurs d'éviter le pâturage nocturne ; - Aux agriculteurs d'accélérer les récoltes des cultures pluviales une fois qu'elles auront bouclé leur cycle ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Aux agriculteurs d'éviter de livrer leurs champs récoltés à leurs propres animaux car les champs ne sont pas libérés ; - Aux autorités administratives de mettre sur pied des patrouilles mixtes de dissuasion pour sillonner les zones névralgiques ; - Aux autorités compétentes de sanctionner quiconque n'aura pas respecté la date de libération des champs conformément à l'article 75 de l'ordonnance 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme.
Dioundiou	15/12/2013	
Loga	15/12/2013	

A ce jour, toutes les COFODEP ont saisi l'enjeu de la fixation des dates de libération des champs et ont proposé leur date dans le délai sollicité.

En outre, les missions de supervision du SPR organisées courant du mois d'octobre 2013 dans tous les départements de la Région de Dosso, ont permis de constater que les récoltes se poursuivent encore pour les spéculations ci-après : mil tardif, sorgho, oseille, niébé, riz et sésame. De plus, on observe une descente précoce des animaux revenant de la transhumance. Déjà, dans certaines communes ces animaux commencent à envahir les champs de mil hâtif faisant fi des dates de libération des champs instituées pour la prévention des conflits fonciers ruraux.

Globalement, l'analyse croisée des dates proposées par les COFODEP et la situation constatée sur le terrain permettent de conclure qu'il faudrait encore accorder un peu de temps aux agriculteurs afin de leur permettre d'engranger leurs récoltes en toute quiétude.

3. Propositions de dates de libération des champs sur le territoire de la Région

COFODEP/ Départements	Dates proposées par les acteurs à la base	Dates Retenues par les fora	Observations
Boboye	20/12/2013	15/12/2013	Ramené à la moyenne régionale, plus proche des dates des départements qui l'encadrent
Falmeiy	30/11/2013	15/12/2013	idem
Dosso	31/12/2013	15/12/2013	Ramené à la moyenne régionale correspondant aux dates des départements qui l'encadrent
Doutchi	15/12/2013	15/12/2013	RAS
Tibiri	15/12/2013	15/12/2013	RAS
Gaya	31/12/2013	31/12/2013	RAS
Dioundiou	15/12/2013	15/12/2013	RAS
Loga	15/12/2013	15/12/2013	RAS
Moyenne régionale	15/12/2013		Sur la période du 30 novembre au 31 décembre 2013

La proposition d'une ou des date(s) de libération des champs sur l'ensemble du territoire régional découle de l'analyse du tableau précédent. Les dates proposées par les différents départements varient du 30 novembre au 31 décembre 2013 et pourraient permettre à tous les agriculteurs n'ayant pas encore achevé les récoltes, d'accélérer et de terminer leurs récoltes dans le temps imparti afin de libérer les champs à la vaine pâture. C'est pourquoi, dans un souci de cohérence régionale, la réunion technique propose deux (2) dates de libération des champs suivantes :

-

Dates retenues pour la libération des champs dans la région de Dosso au titre de la campagne agricole de l'hivernage 2013

- 15/12/2013 pour les départements de Boboye, Dioundiou, Doutchi, de Dosso, de Falmey, de Loga et Tibiri ;
- 31/12/2013 pour le département de Gaya ;

Recommandations :

Les participants à l'atelier technique Régional sur les dates de libération des champs de la campagne agricole 2013, tenu le 12 novembre 2013 dans la salle de réunion du Conseil Régional de Dosso, recommandent :

A l'endroit de L'Etat

- Réaliser et/ou aménager les points d'eau pastoraux (mares, puits et forages) pour éviter la descente précoce des animaux dans les champs de cultures ;
- Former et sensibiliser les FDS sur la loi pastorale pour qu'il de s'ériger en officier de police judiciaire au cours de leurs missions
- Aménager et restaurer les aires de pâturages et les couloirs de passage pour augmenter la disponibilité des pâturages ;
- Vulgariser les textes du code rural

A l'endroit des autorités administratives, coutumières et associations

- parachever le processus d'arrêt des dates de libération des champs au plus tard fin septembre de chaque année,
- Sensibiliser les populations sur la réglementation en matière de gestion et d'utilisation des résidus agricoles ;
- Faire respecter les dates convenues par tous les acteurs par des campagnes de sensibilisation et de prévention des conflits
- Utiliser les ressources et les canaux de sensibilisation existants pour la vulgarisation des dates retenues pour la libération des champs

A l'endroit des collectivités territoriales (Région, Communes)

- S'approprier du processus de libération des champs en inscrivant l'activité dans leur plan d'action ;
- Utiliser les ressources et les canaux de sensibilisation existants pour la vulgarisation des dates retenues pour la libération des champs
- Faire respecter les dates convenues par tous les acteurs par des campagnes de sensibilisation et de prévention des conflits.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers

- Appuyer et accompagner les acteurs à tous les niveaux pour le respect des présentes recommandations,

A l'endroit des populations

- Accélérer les récoltes en vue du respect des dates de libération des champs ;
- Respecter les dates de libération des champs ;

A l'endroit du SPR et des COFODEP

- Faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations au plus tard en Mars 2014

Motion de remerciement a l'endroit de l'Etat

Les participants à la réunion régionale de fixation des dates de libération des champs saluent les efforts de l'Etat pour l'organisation régulière des patrouilles mixtes dans les différents départements et souhaitent que cela continue pour préserver la paix et la quiétude sociale dans la région

Motion de remerciement a l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers

Les participants à la réunion régionale de fixation des dates de libération des champs saluent les efforts des PTF pour l'accompagnement dans le processus de sécurisation des espaces pastoraux